

**COMPTE RENDU**

Présents: MOREZ Yannick, CHARBONNIER Raymond, GAUTREAU Sylvie, BENBELKACEM Patricia, DE FOUCHER Béatrice, DOUAUD Bernard, CHAIGNEAU Jacques, LE BERRE Nathalie, BOUCHEREAU Laure, LASSAVE Jean-Marc, LARDEUX Emmanuelle, DUGOU Céline, BEZZI Stéphanie, ROURA Claudine, PIERRAT Angélique.

Excusés: MELLERIN Noëlle, SCHERER Sylvain, CHERAUD Roch, GUITTENY Ivan, AUDELIN Jean-Pierre, SEIGNARD Soizic, ROBIN Monique,

**I – Décisions de Bureau :**

DEC N°2019-329 : Admission en non-valeur et créances éteintes – Budget Principal et Budget Annexe Ordures Ménagères. **Accord unanime.** Il est décidé d'accepter l'admission en non-valeur des impayés pour un montant total de 35 398.58 € :

- ↔ Budget Principal : 1 080.48 €
- ↔ Budget Annexe Ordures Ménagères : 34 318.10 €

Il est décidé d'accepter les créances éteintes pour un montant total de 24 728.01 € :

- ↔ Budget Principal : 7 124.21 €
- ↔ Budget Annexe Ordures Ménagères : 17 603.80 €

Le détail des titres concernés est joint en annexe.

DEC N°2019-330 : Provisions pour créances douteuses : Budget Principal et Budgets Annexes. **Accord unanime.** Il est décidé d'ajuster les provisions comptabilisées au 31/12/2019 pour les budgets suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

Années	PROVISION			
	Montant au 31/12/2018	Constitution	Reprise	Solde au 31/12/2019
2009	65,00 €	0,00 €	65,00 €	0,00 €
2010	304,73 €	0,00 €	66,73 €	238,00 €
2013	390,00 €	0,00 €	235,90 €	154,10 €
2014	7 546,17 €	0,00 €	6 867,97 €	678,20 €
2015	1 179,57 €	0,00 €	915,30 €	264,27 €
2016	5 308,16 €	0,00 €	2 637,54 €	2 670,62 €
2017	4 468,61 €	0,00 €	3 474,41 €	994,20 €
2018		6 817,96 €	0,00 €	6 817,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 262,24 €</b>	<b>6 817,96 €</b>	<b>14 262,85 €</b>	<b>11 817,35 €</b>

## BUDGET ORDURES MENAGERES

Années	PROVISION			
	Montant au 31/12/2018	Constitution	Reprise	Solde au 31/12/2019
2011	1 165,53 €	0,00 €	1 034,74 €	130,79 €
2012	301,80 €	303,21 €	0,00 €	605,01 €
2013	7 093,02 €	0,00 €	3 967,80 €	3 125,22 €
2014	30 254,36 €	0,00 €	18 948,21 €	11 306,15 €
2015	49 449,94 €	0,00 €	25 539,75 €	23 910,19 €
2016	86 259,76 €	0,00 €	39 838,14 €	46 421,62 €
2017	48 019,59 €	12 080,05 €	0,00 €	60 099,64 €
2018		91 240,18 €	0,00 €	91 240,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>222 544,00 €</b>	<b>103 623,44 €</b>	<b>89 328,64 €</b>	<b>236 838,80 €</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Années	PROVISION			
	Montant au 31/12/2018	Constitution	Reprise	Solde au 31/12/2019
2012	980,00 €	0,00 €	140,00 €	840,00 €
2016	907,04 €	0,00 €	0,00 €	907,04 €
2018		2 132,20 €	0,00 €	2 132,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 887,04 €</b>	<b>2 132,20 €</b>	<b>140,00 €</b>	<b>3 879,24 €</b>

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi, seront retracés en annexes du compte administratif des budgets concernés.

DEC N°2019-331 : Emprunts : ajustement de la provision pour couvrir le risque de perte de change. **Accord unanime**. Il est décidé de réajuster la provision constituée selon le tableau ci-dessous :

Emprunts	Capital restant dû au 31 décembre 2019 en EUROS (Valorisation cours de change)	Total de la provision constituée au 31 décembre 2018	Ajustement de la provision en 2019 - Délibération du novembre 2019	Total de la provision constituée au 31 décembre 2019
48	21 698,79 €	9 020,34 €	-3 364,56 €	5 655,78 €

Le calcul de l'ajustement de la provision pour 2019, se fait sur la base 1 euro/CHF = 1.1018 (30 octobre 2019).

Les crédits nécessaires à l'ajustement de la provision sont inscrits sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget assainissement 2019.

DEC N°2019-332 : Marché d'assurances – Lot n°4 – Véhicules à moteur et risques annexes – Modification du marché n°1. **Accord unanime**. Suite aux sinistres de l'année 2019 et conformément aux clauses du marché, l'assureur majore la cotisation annuelle de 30% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au titre de l'aggravation du risque. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

DEC N°2019-333 : Programme d'aménagement de la voirie communautaire, programme 2019 - Modification n°1 au marché 2019030. **Accord unanime**. La modification n°1 au marché de travaux relatifs au programme 2019 d'aménagement de la voirie communautaire, a pour objet de modifier la répartition des prestations entre les différents membres du groupement.

La répartition des prestations est la suivante :

	<b>Initiale</b>	<b>Modifiée</b>
SAS BREHARD TP	127.218,50 € HT	139.958,50 € HT
VIAUD MOTER	79.407,30 € HT	66.667,30 € HT
Total	206.625,80 € HT	206.625,80 € HT
Soit	247.950,96 € TTC	247.950,96 € TTC

Le montant du marché n'est pas modifié.

DEC N°2019-334 : Réalisation d'essais et de contrôles sur les réseaux d'assainissement avec la société Hydrocarbures De l'Ouest. **Accord unanime**. Le marché de réalisation d'essais et de contrôles sur les réseaux d'assainissement attribué à la société HYDROCARBURES DE L'OUEST par décision n°2019-010 du 17 janvier 2019 portant à la fois sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales, les crédits nécessaires sont inscrits au budget Assainissement pour la réalisation d'essais et de contrôles sur les réseaux d'eaux usées, et sur le budget principal et budget annexe Activités Economiques, en fonction de l'affectation de l'équipement concerné, pour la réalisation d'essais et de contrôles sur les réseaux d'eaux pluviales.

DEC N°2019-335 : Utilisation d'un routeur pour l'édition et l'expédition des sommes à payer pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Attribution du marché. **Accord unanime**. L'accord-cadre pour l'utilisation d'un routeur pour l'édition et l'expédition des sommes à payer pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est attribué à l'entreprise DOCONE – 19 rue Nicolas Leblanc 33700 MERIGNAC, pour un montant maximum annuel de 30 000 €HT. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, passé pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable 3 fois, soit pour une durée totale maximum de 4 ans.

## **II - Etude des questions inscrites au prochain Conseil Communautaire**

